

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1295

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Avenue Tony Garnier - Aménagement - Tronçon Fleming-Vercors - Autorisation de signature des marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 23 septembre 2002, le Conseil a accepté trois dossiers de consultation des entrepreneurs concernant l'aménagement de l'avenue Tony Garnier -tronçon Fleming-Vercors- à Lyon 7°.

Lors de sa séance du 4 avril 2003, la commission permanente d'appel d'offres a classé premières les offres suivantes :

- marché n° 1 : travaux de voirie groupement conjoint d'entreprises Sacer-Perrier-Asten-Smac-Serpollet pour un montant de 2 122 287,65 € HT,
- marché n° 2 : mission coordination-sécurité et protection de la santé (CSPS) réalisation, société A. Coord pour un montant de 13 140 € HT,
- marché n° 3 : mission de contrôle technique, Centre d'études techniques de l'équipement pour un montant de 25 953,80 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0735 et n° 2003-1087 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu les procès-verbaux d'analyse des offres de la commission d'appel permanente d'offres en date du 4 avril 2003 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer les marchés concernant l'aménagement de l'avenue Tony Garnier -tronçon Fleming-Vercors- à Lyon 7° ainsi que tous les actes contractuels s'y référant avec les entreprises suivantes :

- groupement conjoint d'entreprises Sacer-Perrier-Asten-Smac-Serpollet avec un montant de 2 122 287,65 € HT pour le marché n° 1,

- société A. Coord avec un montant de 13 140 €HT pour le marché n° 2,
- Centre d'études techniques de l'équipement avec un montant de 25 953,80 € HT pour le marché n° 3.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,